

20^e + 1 copie
compt le 24.6.59

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Réunion du Mardi 9 Juin 1959 - 20 h 30

OBJET :

Abonnement à diverses
Publications

59008

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le neuf Juin à 20 h30
Le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convo-
cations faites le 4 Juin 1959

Etaient présents ; MM, Hubert MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU,
LANOUE, LANUSSE, GUILLAUD, MOUCHOT, FONTANILLE, POUGET, MONGRAND,
LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSE, ETCHEBER, REIX, BERLAND, NARTEAU, GACHET,
MENANT, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS, CHAMBOULAN

Représentés : M. BISCAYE par M. ETCHEBER
Melle FOUCHE par M. Narteau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été dési-
gné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

approuve pour l'année 1959 l'abonnement aux publications ci-dessous désignées :

- Gazette des communes
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- Bulletin annoté des Lois
- Annales des stations hygrothermales climatiques, balnéaires et Sports
d'Hiver
- Moniteur du Bâtiment
- Bulletin des Lois
- Bulletin Officiel du Ministère de l'Intérieur
- Bulletin Officiel de l'Education Nationale
- Revue de l'Education Nationale (1 par Etablissement Scolaire)
- Le Figaro Agricole
- Le journal de la France Agricole
- L'Agriculteur Charentais

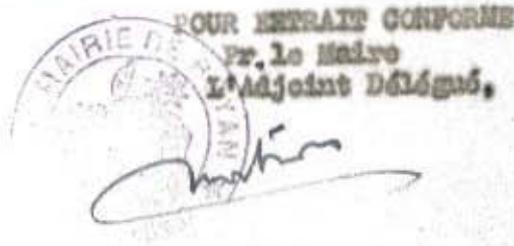
décide

que les dépenses seront mandatées sur les chapitres correspondants du budget ch II
art. 6 et ch XXI, art. 7

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
de Royan, le 22 Juin 1959
Le Maire
Adjoint Délégué,

M. MATRAS



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr. le Maire
L'Adjoint Délégué,

VU
ROCHEFORT S/MER le 18 Juin 1959
Pr le Sous-Préfet absent
Le Sous-Préfet de Saintes
signé illisible